

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PROTECTION, CORRECTION
ET COLMATAGE DES RIVES DU JABRON (SIPCC DES RIVES DU JABRON)
LE CASTEL 04200 BEVONS**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26 FEVRIER 2015

Le vingt-six février deux mille quinze à 17 heures 30, le Conseil Syndical s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de BEVONS, sous la Présidence de Madame Françoise GARCIN.

Présents : Mesdames GARCIN Françoise, PLAUCHE Magalie, Messieurs LATIL Claude, PAVON Gilbert, WATT Michel, FIGUIERE Raymond, ELLENA Christophe, VERAND Robert (suppléant),
Absents excusés : Mesdames BARTHELEMY Isabelle, IRVOAS Mireille, Messieurs BUCHER Lionel, Gérard HAKKENBERG, BOY Jean-Pierre, GALLIANO René, VADOT Pierre-Yves, SCHMALTZ Fabien, FOLCHER Max,

Convocation du 16 février 2015.

Nombre de membres en exercice : 16

Présents : 8 dont 1 suppléant

Absents excusés: 9

La séance est ouverte sous la Présidence de Madame Françoise GARCIN, Présidente, qui remercie pour leur présence les délégués du syndicat et les représentants de la Chambre d'Agriculture, Madame Marie ESTIENNE et Monsieur Noël PITON.

Madame la Présidente précise à l'assemblée que le quorum (9 présents) n'est pas atteint et qu'en conséquence aucune délibération ne pourra être prise au cours de la réunion.

1. ETUDES SUR LES SEUILS DU JABRON.

Madame la Présidente fait un compte-rendu de la réunion à laquelle elle a participé et au cours de laquelle les problèmes liés aux seuils du Jabron ont été évoqués.

Deux seuils sont concernés sur Noyers-sur-Jabron: celui qui alimente le canal d'arrosage du Bessan (ASA du Bessan) et celui de Font Baude (passage à gué).

Madame la Présidente donne la parole aux représentants de la Chambre d'Agriculture.

Monsieur Noël PITON indique qu'il est demandé par les services de la DDT la réalisation d'une étude pour ces seuils : il faut faire un diagnostic pour la circulation des poissons et des sédiments. Ces seuils pourraient gêner ces phénomènes.

Il précise que Madame GOTTARDI de la DDT souhaiterait une étude sur la totalité du Jabron et souligne que ce type d'étude serait très coûteux et qu'il vaut mieux se diriger sur une étude à minima pour les deux seuils.

Le montant de cette prestation est tout de même estimé à 15000 €.

L'étude pourrait être portée par le Syndicat des Rives du Jabron qui serait subventionné en totalité : 80% Agence de l'Eau et 20% par le Conseil Régional.

Il est demandé s'il est possible d'obtenir un taux de subvention supérieur à 80%.

Monsieur PITON affirme que ce taux est possible pour ce type d'intervention.

Monsieur Michel WATT intervient et indique que cette opération pourrait aussi être menée par l'ASA du Bessan.

Madame ESTIENNE et Monsieur PITON précisent, tour à tour, que l'ASA n'a pas la capacité financière et technique pour assumer un tel dossier.

Ils signalent en plus que l'ASA ne pourrait pas récupérer la TVA afférente.

Ils adresseront plusieurs modèles de cahier des charges au SIPCCRJ.

Madame ESTIENNE et Monsieur PITON donnent également des informations sur la Loi GEMAPI sur la Gestion de l'Eau qui devrait être appliquée à compter du 1^{er} janvier 2016.
Des réunions d'information auront lieu dans l'année 2015.

Il est évoqué dans ce cadre, une participation financière à hauteur de 40 € par habitant, le fait que la compétence liée à cette loi soit donnée aux Communauté de Communes qui pourraient ensuite la transférer aux Syndicats (comme le SIPCCRJ par exemple).

Après débat, Madame Marie ESTIENNE et Monsieur Noël PITON quittent la réunion.
Ils sont remerciés par Madame la Présidente pour leur présentation du dossier.

Madame la Présidente propose au Conseil Syndical de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion qui est fixée au vendredi 20 mars 2015 à 18h00 à BEVONS.

Il est décidé également de préparer le Compte de Gestion 2014, le Compte Administratif 2014 et le Budget Primitif 2015 pour cette date.

Pour information elle indique que le résultat d'exécution du budget 2014 du SIPCCRJ est le suivant :

- section de Fonctionnement : excédent de 25 420.37 €
- section d'investissement : excédent de 6 196.30 €

soit un excédent global de fin d'exercice de : 31 616.67 €

Elle rappelle que la participation financière des communes membres pour 2015 sera d'un montant total de 18 250 € (tableau par commune distribué lors de la réunion du 09/02/2015).

Le projet de budget 2015, qui ne vaut donc pas décision, intègrera :

- le projet d'étude sur les seuils avec une ligne budgétaire de 30 000 € HT avec une recette équivalente.
- l'étude préalable aux travaux de la berge de VALBELLE (zone du pylône ERDF) estimée à la somme de 4 970 € HT.
- la DIG (rédaction d'un programme de travaux pour le plan d'entretien du Jabron) estimée à la somme de 12 820 € HT.

Madame la Présidente signale que de nouveaux devis seront demandés aux bureaux d'études compétents en la matière.

La séance est levée à 19 heures 45.

La Présidente,

Françoise GARCIN

